

NOUS CONTACTER



PAR
TÉLÉPHONE

03 44 06 90 00

OU SUR



www.ccmo.fr

AMIENS :

224 rue Jules Barni
☎ 03 22 66 40 70

COMPIÈGNE :

21 rue Saint Nicolas
☎ 03 44 36 49 40

BEAUVAIS :

17 place Jeanne Hachette
☎ 03 44 06 27 60

CREIL :

20 rue de la République
☎ 03 44 28 84 00

8 avenue du Beauvaisis
PAE du Haut-Villé
☎ 03 44 06 90 00



CCMO
MUTUELLE

CCMO Mutuelle : 6, avenue du Beauvaisis - PAE du Haut-Villé - CS 50993 - 60014 Beauvais Cedex
Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité n°780 508 073
et soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Pl. de Budapest, 75009 Paris.
Miltis : siège social : 25, cours Albert Thomas - 69003 Lyon - www.miltis.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - (SIREN n° 417 934 817)

PRÉVOYANCE FRAIS D'OBSÈQUES



Anticipez l'avenir,

pour soulager ceux que vous aimez !



OFFRE ⁽¹⁾
Couple

Réduction de
10%
sur vos cotisations
individuelles



Le droit d'adhésion
à la mutuelle⁽²⁾ offert
pour votre conjoint(e)

CCMO
MUTUELLE

Document non contractuel - Ref: A21308 - Septembre 2024 - GRAPHIPROD

(1) Conformément à l'article 8.2 des dispositions particulières.

GARANTIE OBSÈQUES



UNE SOLUTION POUR PROTÉGER VOS PROCHES

LE COÛT DES FUNÉRAILLES
EN FRANCE EST D'EN
MOYENNE

**4 730 €*
[hors frais de cimetière]**

* Selon l'étude menée par Silver Alliance et de Simplifia sur les décès survenus en 2023 publiée le 27/10/2024

Pour faire face aux conséquences financières de votre disparition, la souscription à une garantie frais d'obsèques vous permettra de :

- Libérer vos proches **du coût de vos funérailles**,
- **Respecter et anticiper** vos dernières volontés

LES + DE LA GARANTIE FRAIS D'OBSÈQUES^[2]

- > Une **adhésion simple** sans formalité médicale, jusqu'à 84 ans^[3],
- > le **libre choix** de vos bénéficiaires : les frais sont réglés directement à l'entreprise funéraire (en priorité), ou à la personne qui a financé vos obsèques,
- > Vous êtes couvert **toute votre vie**,
- > Des **services d'assistance inclus**,
- > Une **réduction de 10%** pour toute souscription simultanée **en couple**, ou une **réduction de 10%** pour le conjoint en cas d'adhésion ultérieure^[1],
- > Pas de cotisation **à fonds perdus**.

^[2] La garantie obsèques est assurée par MILTIS • Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité (N°417 934 817) • Siège social : 25, cours Albert Thomas, 69003 LYON et distribuée par Librecohort soumis au Code des assurances • N°SIREN 484 327 275 • N°ORIAS 07005132, cabinet de courtage captif de CCMO Mutuelle • Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité (N°780 508 073) • Siège social : 6, avenue du Beauvaisis, PAE du Haut-Villé, CS 50993, 60014 BEAUVAIS CEDEX. Mutuelles soumises au contrôle de l'ACPR, 4 Pl. de Budapest, 75009 Paris et géré par ALPTIS ASSURANCES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € • Siège social : 25 cours Albert Thomas 69003 Lyon (N°335 244 489) • N°TVA intracommunautaire : FR37335244489 • N°ORIAS : 07 005 850.

^[3] Les limites d'âges à l'adhésion dépendent de la durée de cotisation : prime viagère : jusqu'au 31/12 de l'année du 74^{ème} anniversaire ; tempo 20 ans : jusqu'au 31/12 de l'année du 77^{ème} anniversaire ; tempo 15 ans : jusqu'au 31/12 de l'année du 81^{ème} anniversaire ; tempo 10 ans : jusqu'au 31/12 de l'année du 84^{ème} anniversaire.

Des garanties et des cotisations modulables selon vos besoins et votre budget

1 Vous choisissez votre capital entre : **2500 € et 10 000 €**
par tranche de 500 €

2 Vous définissez la durée maximale de cotisation :

Cotisations temporaires			Cotisations viagères
10 ans	15 ans	20 ans	sans limitation de durée

3 Vous êtes garanti à vie

SERVICE D'ASSISTANCE INCLUS

→ Pour vous :

- > Enregistrement **de vos dernières volontés**.
- > **Service d'informations** accessible pour toute question d'ordre administratif, juridique, ou pratique : fiscalité, assurances, banque, droit civil, etc...

→ Pour vos proches :

- > **Rapatriement du corps** lors d'un décès loin du domicile,
- > Aide à **l'organisation des obsèques**,
- > **Services pratiques au moment du décès** : mise à disposition d'un taxi, garde des animaux domestiques, accompagnement psychologique après le décès.



PAUL, 40 ANS

souhaite souscrire un capital obsèques de **4 000 €**, sur une durée de **20 ans**.

Sa cotisation sera de : **24,75 €/mois** (assistance incluse).

À **60 ans**, son capital sera **totalelement financé** et il restera couvert jusqu'à son décès.